



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stop à la violence Pour les droits inaliénables du peuple palestinien

Gaza n'en finit plus de sombrer sous les coups de l'armée israélienne : depuis mars dernier, plus de 220 morts et des milliers de blessés et de handicapés lors des rassemblements pacifiques chaque vendredi près de la barrière avec Israël qui emprisonne depuis 50 ans les habitants de cette bande de terre et qui est soumise à un blocus totalement illégal depuis 2007. Le 11 novembre dernier, un commando israélien pénètre dans la bande de Gaza dans le but d'assassiner un responsable palestinien avec pour résultat, la mort de 7 palestiniens et d'1 officier israélien. En réponse, de nombreuses roquettes sont lancées sur Israël par des groupes militaires relançant le cycle infernal de la violence aveugle. Cette perspective morbide doit cesser. On ne peut à Paris célébrer la paix le 11 novembre et au bout de notre mare nostrum, constater sans rien dire, un regain de violences.

Le Mouvement de la Paix, s'il condamne avec fermeté tout acte de violence de tous côtés, ne peut que déplorer qu'un Etat colonial, occupant et de plus en plus d'apartheid, viole sans retenue depuis trop longtemps les droits d'un peuple qui cherche à recouvrer sa liberté et sa dignité.

Conformément à ses valeurs le Mouvement de la Paix, exhorte la France dont la position dans ce moment précis est totalement inadmissible, et tous les autres pays à enfin prendre leur responsabilité pour faire cesser cette effroyable situation dans laquelle la violence n'apportera que la violence. La paix ne peut s'entendre et perdurer que dans la justice et le respect mutuel.

Le Mouvement de la Paix attend de la France, non seulement qu'elle condamne sans ambiguïté les exactions et les crimes de l'armée israélienne mais aussi qu'elle agisse en ce sens après de l'Union Européenne pour que des sanctions soient prises contre la politique du gouvernement d'Israël, notamment : le désinvestissement des entreprises et des banques dans les colonies et la suspension de toute coopération économique et militaire avec Israël. Elle doit agir aussi sur le plan international, comme elle l'a fait dans le passé, pour un règlement global, conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international. La levée immédiate du blocus de Gaza et la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France doit être la première étape d'une solution politique.

De leur côté, les opinions publiques peuvent (et doivent) soutenir la campagne BDS qui, ancrée dans les principes de la culture de la paix et de la non-violence, constitue un levier puissant afin d'établir les conditions d'une négociation équitable entre les deux peuples. Elles doivent aussi apporter leur soutien aux pacifistes Israéliens et palestiniens dont le mouvement des femmes israéliennes et palestiniennes qui agissent ensemble pour une solution politique.

Il y a urgence à agir collectivement au-delà du cessez le feu déclaré qui ne règle aucunement le fond de la question et surtout laisse le peuple palestinien sans avenir crédible. Notre devoir de solidarité est à ce niveau d'exigence d'humanité partagée.

A Paris, le 15 novembre 2018

Le Mouvement de la Paix